

UNIVALOM
Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
En exercice :	24
Présents :	14
Votants :	14
Procuration	
Date de la convocation: 26 Mars 2019	

SEANCE DU 2 Avril 2019

Délibération 2019-10

OBJET : Budget Primitif 2019

Le 2 avril 2019 à 10h15, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY,
Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY,
représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Pierre Salmon représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Evelyne FISCH
représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO,
représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190402-2019-10-DE
Date de télétransmission : 29/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement avec l'article L.1612-1, il appartient au Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers de voter son Budget Primitif 2019 dont il vient de lui être donné lecture.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le rapport sur l'état et l'évolution de la dette joints ainsi que le Budget Primitif 2019 hors T.V.A. comme suit :

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité

- **APPROUVE** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le rapport sur l'état et l'évolution de la dette joints ainsi que le Budget Primitif 2019 hors T.V.A. arrêté à :

FONCTIONNEMENT

Recettes	32 017 697,32 €
Dépenses	32 017 697,32 €
Résultat	EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

Recettes	8 317 884,91 €
Dépenses	8 317 884,91 €
Résultat	EQUILIBRE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES :
Pour.....14
Contre.....0
Abstentions.....0

Date de la convocation :
26 Mars 2019

Présenté par Madame Josette BALDEN
A Antibes, le 2 Avril 2019

La Présidente

Josette BALDEN

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le 2 Avril 2019
A Antibes, le 2 Avril 2019

Les Membres du Comité Syndical

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190402-2019-10-DE
Date de la publication : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le.....
et de la publication le.....